

**VILLE de MONTBARD**  
B.P. 90  
21506 MONTBARD CEDEX

**ARRETE N° 2023-187**  
***Occupation du domaine public***  
*Halte fluviale - Camping*

**LE MAIRE DE MONTBARD,**

**VU** l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Route,

**Considérant** la demande d'autorisation d'occupation du domaine public de Madame Aline RIGNAULT, gérante du centre de randonnées équestres La Joyeuse Lune, pour proposer des balades de poneys et chevaux,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Il est donné autorisation d'occupation du domaine public à titre gracieux à Madame Aline RIGNAULT pour stationner avec ses animaux à la halte fluviale et à l'entrée du camping à l'extérieur.

Les jours d'activité seront les vendredis et samedis à partir de 14h00 jusqu'à 21h30 à la halte fluviale et les dimanches et lundis à partir de 14h00 jusqu'à 21h00 au camping.

Madame Aline RIGNAULT est autorisée à organiser son activité à partir du vendredi 11 août jusqu'au lundi 4 septembre 2023.

**ARTICLE 2** : Un point d'eau sera disponible sur ces deux sites pour cette activité.

**ARTICLE 3** : La présente autorisation est donnée sous réserve que les lieux soient remis en état de propreté à l'expiration de la période d'autorisation.

**ARTICLE 4** : Madame Aline RIGNAULT prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

**ARTICLE 5** : Madame Aline RIGNAULT, la gendarmerie, la police municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne de la bonne exécution du présent arrêté.